

Domaine Santé

Filière Technique en radiologie médicale

Radioprotection & Imagerie médicale 3

1. Caractéristiques du module

Code : S.RM.SO371.3201.F.14

Degré d'études : Bachelor Master

Année académique : 2018-2019

Année d'études : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème}

Crédits ECTS : 7

Type : Module obligatoire Module optionnel obligatoire Module optionnel
 Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 25 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 15 juillet 2014

Catégorie : Module principal Core course Module lié au module principal Related course Module facultatif ou complémentaire Minor course

Niveau : Module de base Module d'approfondissement Module avancé

Statut didactique : Module type M1 Module type M2 Module type M3

Organisation temporelle : Module sur 1 semestre Semestre d'automne
 Module sur 2 semestres Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : Français Allemand Anglais

Temps de cours : 91 Temps de travail personnel encadré : 10 Temps de travail personnel individuel : 19

2. Prérequis

Avoir validé le/les modules 1201 et 2201

3. Compétences visées/ objectifs généraux d'apprentissage

Rôles majeurs exercés (Référence : Frank, J.R. (2005). *Le Cadre des compétences des médecins CanMEDS. L'excellence des normes, des médecins et des soins*. Ottawa : Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada)

Rôle d'expert Rôle de manager Rôle d'apprenant et de formateur
 Rôle de communicateur Rôle de promoteur de la santé Rôle de professionnel
 Rôle de collaborateur

Compétences principales visées (Référence: Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses (KFH). (2009). *Projet compétences finales pour les professions de la santé HES [Rapport final]*)

- Dimension prévention, soins et sécurité
- Dimension technologique

Objectifs généraux du module

IMAGERIE MEDICALE

- Imagerie ultrasonore
- Informatique en milieu médical : informatisation de la santé et systèmes d'information en milieu clinique
- Approfondissement par études de cas

RADIOPROTECTION

- Identifier le rôle de l'expert en radioprotection
- Comprendre et utiliser les textes légaux et leurs prescriptions principales
- Appliquer les notions théoriques dans le cadre de travaux pratiques et de groupe

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Les contenus d'apprentissages et les productions attendus sont décrits dans le syllabus.

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Ateliers
- Travaux dirigés
- Cours magistraux

Exigences de fréquentation :

- Pour les modalités pédagogiques suivantes, la présence ainsi que la participation sont obligatoires à 100% : pratiques simulées, ateliers d'habiletés cliniques et cours pratiques.
Le non-respect de cette exigence sera sanctionné par l'impossibilité de se présenter aux épreuves de validation.
L'étudiant-e obtient la note F.
- Pour les autres modalités pédagogiques, un taux de présence inférieur à 80% et/ou une participation jugée insuffisante ou inadéquate sont sanctionnés par l'impossibilité de se présenter aux épreuves de validation. L'étudiant-e obtient la note F. Pour les absences justifiées, les modalités de rattrapages seront à définir par le responsable du module.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- A. des examens d'IMAMED (coefficient 1).
- B. des examens écrits de Radioprotection (coefficient 1) + Soutenances orales (coefficient 0.5)

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points (A) et (B) ci-dessus calculée en tenant compte des coefficients indiqués. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

La moyenne des examens écrits de radioprotection des modules 1201, 2201 et 3201 doit être supérieure ou égale à E pour obtenir l'expertise en radioprotection.

6. Modalités de remédiation et de répétition**Remédiation**

Remédiation possible en cas de note Fx au module Pas de remédiation

- Modalités : à définir
- Période : à définir

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

- Modalités : à définir
- Période : à définir

En cas de répétition du module, les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

- Une bibliographie sera présentée aux étudiants au début du module et complétée durant le module.
- Elle figure dans le syllabus

8. Responsable du module et enseignants

Responsables : Imagerie: J. Schmid, Radioprotection: T. Vermot-Gaud

Enseignants :

- Ils sont nommés dans le syllabus

Descriptif validé le 04 septembre 2018 par

Eric Fleury
Responsable de la filière